

> L'Oise en action

OPÉRATION ORDI 60

À vos questions



Olivier Pasquiers / Le bar Floreal

Le dispositif Ordi 60 prévoit de doter sous trois ans tous les collégiens d'un ordinateur portable pour leur usage à domicile. Il s'inscrit dans une démarche de réflexion menée depuis la rentrée avec tous les acteurs éducatifs. Reportage lors d'une réunion publique au collège Claude-Debussy de Margny-lès-Compiègne.

Ce soir-là, ce sont les membres des conseils d'administration des collèges – principaux, enseignants, élèves, parents d'élèves et personnels administratifs – du bassin Est d'éducation et de formation du département qui ont été invités à débattre de l'opération Ordi 60. Quelque 80 personnes ont répondu à l'appel, un franc succès pour un accompagnement éducatif que le Conseil général entend réaliser dans un esprit partenarial. « *La réussite de ce projet dépend de l'implication de tous les acteurs de la communauté éducative*, explique Alain Blanchard, vice-président du Conseil général chargé de l'éducation, *nous avons un défi à relever : lutter contre la fracture numérique et favoriser l'usage des nouvelles technologies afin que le numérique contribue à la réussite de nos jeunes.* »

Tout pour l'éducation

Première question, posée par les parents d'élèves : Pourquoi un tel dispositif ? L'idée de mettre à disposition un ordinateur, ainsi que des logiciels éducatifs choisis par l'Éducation nationale, à chaque collégien est, selon Alain Blanchard, « *un choix de service public. Équiper toutes les familles sans distinction, c'est un geste à caractère progressiste et volontariste.* » Un enseignant souhaite des précisions sur les aspects technologiques,



Olivier Pasquiers / Le bar Floreal

précisions données par le directeur de l'Éducation et de la Jeunesse du Conseil général, présent aux côtés de l'élu : « *Chaque année, les ordinateurs seront actualisés avec les dernières versions des logiciels. Tout est prévu en ce sens. L'ordinateur ne sera pas rendu à la fin de la scolarité au collège, les élèves pourront le garder pour poursuivre leurs études.* » Quid du suivi et de l'évaluation de cette opération ? « *Nous confierons l'évaluation qualitative et quantitative du dispositif à un laboratoire indépendant de recherche en sciences de l'éducation* », explique Alain Blanchard. Une clé USB permettra aux enseignants d'entretenir une liaison entre le travail au collège et à domicile. L'effort du Conseil général s'étend également à la mise en place d'une assistance et d'une assurance vol et casse en cas de nécessité. « *La réussite de nos jeunes est une des priorités du Département, aucun effort ne sera ménagé pour y parvenir* », conclut Alain Blanchard. Un investissement pour l'avenir.

NATHALIE JALLAGEAS

CONTACT 03 44 06 63 13

« Ordi 60, ce n'est pas seulement doter d'un ordinateur les collégiens. C'est un acte éducatif. Chaque jeune doit avoir accès à un environnement numérique. »

GÉRARD LECOMTE,
CONSEILLER GÉNÉRAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES